

**2018-2020**

# Formulaire de candidature

Luxembourg

À envoyer par voie électronique et par courrier postal en 2 exemplaires signés

avant la date limite du 13 décembre 2018

à l’adresse suivante :

Anefore asbl

**« Label européen des langues 2018-2020 »**

eduPôle Walferdange

Bâtiment 03 - étage 01

L-7220 Walferdange

info@anefore.lu

Le formulaire de candidature est à remplir électroniquement. Seules les cases grises sont à compléter. Les cases et les pages s’agrandiront au fur et à mesure de l’insertion du texte.

# 1. Identification

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet |   |
|  |
|  | Nom | Prénom | Titre |
| Coordinateur du projet |   |   |   |
| Autres participants |   |   |   |
| Nom de l’institution et type de structure (école, association, entreprise, etc.) |  |
| Responsable de l’institution |   |   |   |
| Adresse de l’institution | N° et rue |   |
| Code postal |   |
| Téléphone |   |
| Fax |   |
| E-mail |   |
| Site Internet |   |
| Documents et produits annexés | 1. |   |
| 2. |   |
| 3. |   |
| 4. |   |
| 5. |   |
| 6. |   |

# 2. Description du projet

Veuillez décrire votre projet de façon claire et concise (en français, allemand ou anglais).

Ce descriptif pourra être utilisé par Anefore et/ou la Commission européenne à des fins de publication.

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères énoncés ci-dessous à la section 3.

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet: |  |
| Date de début du projet : |   | Date de fin du projet : |   |
|  |
| 1. Objectifs du projet : |
|   |
| 2. Activités du projet |
|   |
| 3. Public cible |
|   |
| 4. Langues concernées |
|   |
| 5. Institutions participantes (le cas échéant). Prière de décrire le rôle des partenaires dans le projet : |
|   |
| 6. Résultats obtenus jusqu’à présent : |
|   |
| 7. Perspectives de développement et de transfert : |
|   |
| 8. Produits finaux escomptés ou réalisés :*(p. ex. CD – Film – Cahier – Manuel – Affiche – Rapport. Prière de* ***joindre 2 exemplaires*** *de chaque produit réalisé)* |
|   |
| 9. Valeur ajoutée / Aspect innovant : |
|   |
| 10. Résumé de la description du projet en ANGLAIS (en vue de la publication ultérieure, en cas de sélection, sur le [site européen du Label des langues](http://ec.europa.eu/education/initiatives/label/label_public/index.cfm?fuseaction=search&lang=EN)) |
|   |

# 3. Critères d’évaluation

Le Label sera attribué aux initiatives qui répondront le mieux aux 6 critères d’évaluation et à au moins **une** des 2 priorités européennes définies par la Commission pour le Label européen des langues 2017.

Veuillez donner des réponses précises et complètes.

## Les 6 critères de sélection

### Critère A : L’approche des initiatives doit être intégrée

Par chacun de leurs aspects, les initiatives doivent reconnaître et contribuer à satisfaire les besoins des apprenants/formateurs. Les projets retenus doivent utiliser tous les moyens disponibles et appropriés qui permettent l’apprentissage des langues. Il peut s’agir, par exemple, de faire participer des personnes dont la langue étudiée est la langue maternelle, de pratiquer les langues dans le cadre de jumelages entre villes ou établissements, de coopérer avec des entreprises locales ou d’utiliser les TIC.

|  |
| --- |
| * Quel(s) groupe(s) cible(s) et quels besoins sont visés par votre projet ?
* Quels aspects de l’apprentissage des langues sont considérés dans votre projet ?
* De quelle manière le projet prend-il en compte les besoins des apprenants ?
 |
|   |

### Critère B : Les initiatives doivent générer une valeur ajoutée dans leur contexte national

Elles doivent apporter une amélioration quantitative et/ou qualitative à l’enseignement et à l’apprentissage des langues au niveau national. D’un point de vue quantitatif, cela peut signifier l’inclusion de plusieurs langues, en particulier des moins diffusées. D’un point de vue qualitatif, la valeur ajoutée peut consister en l'adoption d’une méthodologie plus appropriée que par le passé.

|  |
| --- |
| * Quels buts votre projet poursuit-il, et quelles sont les améliorations attendues du point de vue quantitatif et qualitatif ?
* Les résultats de votre projet ont-ils été évalués et, si oui, comment ?
 |
|   |

### Critère C : Les initiatives doivent apporter une motivation aux élèves et/ou aux enseignants

Elles doivent renforcer la disponibilité à apprendre les langues et contribuer à rendre l’environnement d’apprentissage plus attrayant.

|  |
| --- |
| * À travers quels types de mesures votre projet a-t-il stimulé la volonté d’apprendre et/ou d’enseigner ?
* De quelle manière votre projet encourage-t-il le public cible à prendre l’initiative d’étudier les langues de manière plus intensive et/ou plus autonome ?
 |
|   |

### Critère D : Les initiatives doivent être originales et créatives

Elles doivent explorer des approches jusqu'alors inconnues, adaptées aux apprenants. Ce qui est innovateur dans un contexte peut ne pas l'être dans un autre**.**

|  |
| --- |
| * Décrivez les aspects de votre projet (s’il y en a) qui n’ont pas été traités par d’autres initiatives dans votre domaine d’enseignement au niveau national.
* Quelles sont les approches innovantes de votre projet ?
 |
|   |

### Critère E : Les initiatives doivent avoir une dimension européenne

Elles doivent reposer sur la réalité de l'Union européenne, sur sa diversité linguistique et exploiter le potentiel qu'elle offre (par exemple les contacts transfrontaliers) pour améliorer la compréhension d'autres cultures grâce à l'apprentissage des langues.

|  |
| --- |
| * Est-ce que les participants de votre projet ont été sensibilisés à l’idée d’une Europe unie?
 |
|   |

### Critère F : Les initiatives doivent être transférables

Elles doivent être transférables, c.-à-d. adaptables à d'autres pays, à d’autres contextes, d’autres langues et d’autres groupes d’âges, et le cas échéant servir de source d'inspiration à d’autres initiatives.

|  |
| --- |
| * Quels facteurs permettent la transférabilité de votre projet (à d’autres pays, d’autres groupes cibles, d’autres langues) ?
* Dans quels autres contextes votre projet pourrait-il être réalisé ?
 |
|   |

## Les priorités européennes du Label européen des langues 2017

Deux priorités européennes ont été retenues pour le Label des langues 2018-2020 :

1. **Développer des écoles meilleures et plus inclusives et soutenir les enseignants et les chefs d’établissement pour gérer la diversité** d’une part, et d’autre part
2. **Supprimer les obstacles linguistiques pour créer des régions frontalières plus dynamiques**.

Les priorités européennes pour les prix du Label européen des langues 2018-2020 se basent sur la communication de la Commission intitulée «Le développement des écoles et un enseignement d’excellence pour bien débuter dans la vie»[[1]](#footnote-1), adoptée en mai 2017, et sur la communication «Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne», adoptée en septembre 2017[[2]](#footnote-2). Elles reflètent également le réexamen en cours du Cadre européen des compétences clés pour l’éducation et la formation tout au long de la vie, lancé en juin 2016[[3]](#footnote-3).

Dans sa communication sur le développement des écoles et un enseignement d’excellence, la Commission recense trois domaines dans lesquels une action est nécessaire et où un soutien au niveau européen peut contribuer à relever des défis majeurs: développer des écoles meilleures et plus inclusives, soutenir les enseignants et les chefs d’établissement en vue d’un enseignement et d’un apprentissage d’excellence, et améliorer la gouvernance des systèmes d’enseignement scolaire.

La communication relative aux régions frontalières invite à prendre des mesures pour promouvoir la mobilité transfrontalière et l’apprentissage des langues et améliorer ainsi la compétitivité et la cohésion des régions frontalières. Elle invite les États membres, les régions et les communes à exploiter les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie afin de renforcer les efforts visant à promouvoir le bilinguisme dans les régions frontalières.

Le Cadre européen des compétences clés définit les compétences nécessaires à tout individu pour l’épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l’intégration sociale et l’emploi, notamment pour l’acquisition et l’utilisation des langues.

### 1. Développer des écoles meilleures et plus inclusives et soutenir les enseignants et les chefs d’établissement pour gérer la diversité

L’Europe compte un nombre croissant d’élèves dont la langue maternelle est différente de la langue d’enseignement[[4]](#footnote-4). Les chiffres indiquent que, pour donner aux jeunes élèves un bon départ dans leur parcours éducatif, il est essentiel d’enseigner dans leur langue maternelle[[5]](#footnote-5). Les compétences développées dans une langue sont en fait transférables à une autre langue moyennant une exposition suffisante aux deux langues et une motivation suffisante à apprendre[[6]](#footnote-6).

Les écoles qui acceptent la diversité linguistique et culturelle et qui soutiennent l’intégration ont un effet positif sur la capacité d’apprentissage de tous les enfants. Les écoles dans lesquelles les enfants sont intégrés plus rapidement aux classes ordinaires offrent davantage de possibilités de comprendre les cultures et d’apprécier la diversité par l’enseignement et l'apprentissage. En outre, une approche multilingue précoce en classe peut renforcer les capacités d’apprentissage de tous les enfants, quelles que soient leurs origines.

Une étude récente de la Commission[[7]](#footnote-7) a fait apparaître que, alors que les élèves viennent parfois du monde entier et parlent une multitude de langues, le corps enseignant de la plupart des pays européens reste largement homogène et les enseignants ne possèdent, bien souvent, aucune expérience d’enseignement dans des environnements scolaires divers. La langue est un aspect de la diversité parmi d’autres, mais un aspect crucial étant donné que l’apprentissage est un processus éminemment linguistique. Si l’apprenant ne comprend pas la langue parlée en classe, tout type d’apprentissage est difficile.

Dans ce cadre, la formation des enseignants reste une priorité essentielle: il convient d’élaborer des stratégies visant à préparer les enseignants à des groupes d’élèves parlant différentes langues. Les systèmes éducatifs doivent donner aux enseignants la capacité de développer des stratégies adaptées pour l'enseignement et l’apprentissage, en particulier en ce qui concerne les langues, et les pousser à faire preuve d’empathie et à réfléchir à leurs propres convictions et différences culturelles.

### 2. Supprimer les obstacles linguistiques pour créer des régions frontalières plus dynamiques

Les régions frontalières sont les lieux où l’intégration européenne devrait être ressentie de la façon la plus positive: étudier, se former, travailler, s'occuper de quelqu'un et faire des affaires par-delà les frontières sont des activités qui devraient être possibles au quotidien, indépendamment de l’existence d’une frontière administrative nationale. Pourtant, au sein d'un même État membre, les régions frontalières sont généralement moins performantes sur le plan économique que les autres.

La communication relative aux régions frontalières souligne le fait que la langue est l’un des plus grands obstacles à la mobilité, aux échanges commerciaux et au développement transfrontaliers. L’Union encourage dès lors les projets qui favorisent l’apprentissage des langues et le bilinguisme dans les régions frontalières. La Commission mène une stratégie visant à donner à chaque citoyen la possibilité d’apprendre deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Idéalement, l’une de ces langues devrait être celle du pays voisin. La suppression des obstacles linguistiques permet de mieux profiter des possibilités d’emploi transfrontalières offertes par les régions frontalières, ce qui contribue à la croissance et à la prospérité. Pour les personnes qui apprennent les langues, les enseignants et les parents, cela peut constituer un facteur de motivation pour améliorer leurs compétences linguistiques et apporter une nouvelle dynamique à l'enseignement et à l’apprentissage des langues.

Les bonnes pratiques existantes concernant la promotion du bilinguisme au niveau régional dans les régions frontalières, qui consistent à mobiliser tous les secteurs de l’éducation, de l'éducation et l’accueil de la petite enfance à l’enseignement supérieur en passant par l'enseignement et la formation professionnels et les stages en entreprise, peuvent être une source d’inspiration.

Les projets d’apprentissage des langues proposés pour le prix du Label européen des langues devraient étudier **comment relever les défis présentés ci-dessus** et comment utiliser de nouvelles initiatives, des méthodes d’enseignement innovantes et les nouvelles technologies pour améliorer l’expérience d’apprentissage des langues par les jeunes, développer des écoles meilleures et plus inclusives ou motiver les habitants des régions frontalières à apprendre la langue du pays voisin. Les contributions pourraient inclure un large éventail de partenaires tels que les écoles (y compris les établissements d’enseignement et de formation professionnels), les autorités locales et régionales, les communes, la société civile, les médias, les centres socioculturels ou les musées.

### Critère concernant les priorités européennes

|  |
| --- |
| * Votre projet répond-il à une ou plusieurs des priorités européennes définies pour le LEL 2018-2020?
* Quelle est la priorité (ou les priorités) européenne(s) de votre projet et de quelle manière correspond-il à ces objectifs?
 |
|   |

# 4. Déclaration

|  |
| --- |
| Les soussigné(e)s certifient par la présente que les informations contenues dans le formulaire de candidature à l’obtention du Label européen des langues 2018-2020 sont exactes. |
|

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fait à |   | , le  |   |

 |
|  |
| **Coordinateur/coordinatrice du projet** | **Responsable de l’institution** |
|   |   |
| Nom et fonction | Nom et fonction |
|   |   |
| Signature | Signature |
|   |   |
|   | Cachet de l’établissement  |
|   |   |

1. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2017) 248 final, 30.05.2017 [↑](#footnote-ref-1)
2. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM(2017) 534 final, 20.09.2017 [↑](#footnote-ref-2)
3. L'adoption d’un cadre des compétences clés révisé est prévue pour le 4e trimestre 2017 [↑](#footnote-ref-3)
4. Commission européenne (2016), Education and Training Monitor 2016. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir UNESCO (2008), La langue maternelle, ça compte! La langue locale, clé d’un apprentissage efficace, Paris.

Conseil de l’Europe, Assemblée parlementaire: La place de la langue maternelle dans l’enseignement scolaire, Doc. 10837, rapport, 2006. [↑](#footnote-ref-5)
6. Cummins, J. (1981), «The role of primary language development in promoting educational success for language minority students». In: California State Department of Education (ed.), Schooling and Language Minority Students. A Theoretical Framework, Los Angeles, California State Department of Education. [↑](#footnote-ref-6)
7. Commission européenne (2017), Preparing teachers for diversity: the role of initial teacher education; disponible à l’adresse: https://ec.europa.eu/education/news/20170510-diversity-teaching-report\_en [↑](#footnote-ref-7)